Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260210-DELBU2026_02_22-DE

Délibération

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION

DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 10 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 10 février, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 09h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :
LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE GAOUYAT Samuel ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick.

❖ ❖ ❖ ❖

DELBU2026-02-22
Biodiversité et environnement : Avenant n°2 à la convention avec l'association de découverte de la forêt et du bocage pour le programme d'éducation à l'environnement à destination des écoles maternelles et primaires

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire ;

Vu la délibération du Bureau communautaire DELBU2024-09-061 du 17 septembre 2024 approuvant les conventions de partenariat 2024/2027 avec les acteurs du programme d'éducation à l'environnement ;

Vu la délibération du Bureau communautaire DELBU2025-12-068 du 9 décembre 2025 approuvant l'avenant n°1 à la convention avec l'association de découverte de la forêt et du bocage ;

Considérant que cette association agit pour la découverte de la nature, à travers des actions pédagogiques notamment, dans un but strictement non lucratif et assure ainsi une action d'intérêt général ;

Considérant que l'Agglomération est devenue compétente en matière d'éducation à l'environnement et à l'écocitoyenneté depuis le 1er Janvier 2017, affirmant ainsi sa volonté de contribuer à toute initiative visant à développer sur son territoire les actions d'animation et d'éducation à l'environnement ;

Considérant que le projet de l'association de découverte de la forêt et du bocage participe à la mise en œuvre de cette politique ;

Considérant que cet avenant n°2 n'a pas d'impact financier pour l'Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260210-DELBU2026_02_22-DE

Délibération

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Prend acte des nouveaux tarifs proposés par l'association de découverte de la forêt et du bocage dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement qui s'appliquent désormais par animation et non plus par enfant ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 avec l'association de découverte de la forêt et du bocage.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération